Déclaration d’accessibilité

Digital Initiative s’engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles (et ses applications mobiles et mobilier urbain numérique) conformément à l’article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.
À cette fin, **Digital Initiative** met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Schéma pluriannuel de mise en accessibilité : en cours de rédaction, publication à venir
- Plan d’actions 2026-2028 : en cours de rédaction, publication à venir

Cette déclaration d’accessibilité s’applique à **www.chsf.fr**

État de conformité
www.chsf.fr est non conforme avec le référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA, version 4 en raison de l’absence d’audit (audit à venir, commande en cours avec le prestataire).

Retour d’information et contact
Si vous n’arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de **www.chsf.fr** pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message **: Contacter le CHSF**

Voies de recours
Si vous constatez un défaut d’accessibilité vous empêchant d’accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits. Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits : **Nous contacter | Défenseur des Droits**
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région : **Annuaire des délégués | Défenseur des Droits**
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)

Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07